

Date de la convocation : 09/06/2026

Date du Conseil de Surveillance : 19/06/2026

Présents :	9	
Absents :	13	
Personnes ayant donné pouvoir :	2	
Pour : 8300	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2026-007 : Composition de la Commission « Ingénierie financière » et désignation d'un membre du Conseil de surveillance en assurant la présidence – avenant n°3

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la SGPSO approuvé par délibération le 4 juillet 2022 et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022 ;

Vu la délibération n°2023-004, approuvée par le Conseil de Surveillance le 10 mai 2023, portant sur la Composition de la Commission « Ingénierie financière » et la désignation d'un membre du Conseil de Surveillance en assurant la présidence ;

Vu la délibération N°2023-007, approuvée par le Conseil de Surveillance le 28 juin 2023, portant sur l'approbation des Règlements intérieurs des Commissions « Contrats », « Gare » et « Ingénierie financière » ;

Vu la délibération n°2024-022, approuvée par le Conseil de surveillance le 4 décembre 2024, portant sur l'approbation de la Commission d'ingénierie financière, avenant n°1,

Vu la délibération n°2025-17, approuvée par le Conseil de surveillance le 9 octobre 2025, portant sur la composition de la Commission « Ingénierie financière » avenant n°2,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que Mme Gisèle VINCENT est candidate à intégrer la composition de la commission d'ingénierie financière comme représentante de la Communauté d'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées en remplacement de M. Jean-Christian PEDEBOY ;

Considérant que M. Bernard LOUSTAUNAU est candidat à intégrer la composition de la commission d'ingénierie financière comme représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Montauban en remplacement de Thierry DEVILLE ;

Considérant que M. Frédéric BEDIN est candidat à intégrer la composition de la commission d'ingénierie financière comme représentant de la Communauté d'agglomération de Mont de Marsan en remplacement de M. Jean-Marc THEATE ;

Considérant que M. Olivier GRIMA est candidat à intégrer la composition de la commission d'ingénierie financière comme représentant de la Communauté d'agglomération d'Agen en remplacement de M. Jean DIONIS DU SEJOUR ;

Considérant la candidature à la présidence reçue ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

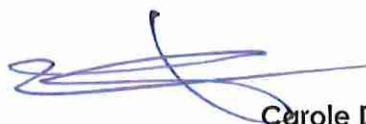
ARTICLE UN : De modifier la composition de la commission d'ingénierie financière comme suit :

COTELLE Thierry, Région Occitanie
OLLIER Bruno, Conseil départemental de la Haute-Garonne
MOUDENC Jean-Luc, Toulouse Métropole
CAUBET Bruno, Communauté d'agglomération du SICOVAL
MUR Jean, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
VINCENT Gisèle, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
LOUSTAUNAU Bernard, Communauté d'agglomération du Grand Montauban
DERVILLE Sandrine, Région Nouvelle-Aquitaine
GUERLAIN Matthieu, Bordeaux Métropole
FORTINON Xavier, Conseil départemental des Landes
BEDIN Frédéric, Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan
GRIMA Olivier, Communauté d'agglomération d'Agen

ARTICLE DEUX : De désigner Xavier FORTINON comme Président de la Commission d'Ingénierie Financière.

ARTICLE TROIS : D'autoriser le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente du
Conseil de Surveillance



Carole DELGA